



amnesty international



fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
International Federation for Human Rights
Federación internacional de los derechos humanos
الفدرالية الدولية لحقوق الانسان



Date d'embargo : 26 avril 2006

Communiqué de presse

Un an après les violences meurtrières d'avril 2005, l'impunité reste totale au Togo

Il y a un an, le 26 avril 2005, Faure Gnassingbé, était élu président de la République du Togo, à la suite de l'élection présidentielle entachée d'irrégularités et de violences, ayant causé la mort de centaines de personnes, pour la plupart des civils non armés.

Ces exactions ont été rendues possibles par une impunité totale qui dure depuis plus de trente ans. Tant qu'il n'aura pas été mis un terme à cette impunité et au non respect de l'état de droit, aucune solution politique et pacifique durable ne pourra être trouvée au Togo.

Or, en dépit de recommandations formulées par les Nations unies et des ONG de défense des droits humains, aucune mesure n'a été prise, à ce jour, pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces violences. En particulier, les membres des forces de sécurité et des milices qui se sont rendus responsables de ces actes et notamment d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture n'ont pas été sanctionnés.

Dans un rapport publié en août 2005, une mission des Nations unies a dénoncé « *l'existence d'une stratégie de la répression* » en soulignant l'implication des forces de sécurité et des milices dans ces exactions. Ce rapport recommandait :

- l'établissement d'un programme de vérité, justice et réconciliation ;
- la réorganisation de l'ensemble du système judiciaire ;
- l'envoi d'une mission de haut niveau (ONU/CEDEAO) pour souligner la centralité de la question des droits de l'homme dans la crise togolaise ;
- la réforme en profondeur de l'armée pour en faire une armée républicaine et apolitique.

Or, les réformes nécessaires à la mise en œuvre d'un état de droit, notamment la mise en place du programme de vérité, justice et réconciliation et la réforme de l'armée, recommandées par les Nations unies, n'ont pas été engagées.

La volonté affichée par le gouvernement togolais de mettre en place un programme de réconciliation n'a abouti à aucune mesure concrète visant à rendre justice aux victimes des exactions commises en 2005. Bien au contraire, en mars 2006, le Premier ministre togolais Edem Kodjo annonçait qu'il avait « *instruit fermement* » les autorités policières et judiciaires « *d'abandonner instamment toutes poursuites diligentées ou à diligenter à l'encontre de toutes personnes présumées auteurs d'infractions ou de délits étroitement liés à l'élection* » à l'exception des personnes soupçonnées d'avoir commis de « *crimes de sang* ».

Quelques jours plus tard, la presse faisait état de la promotion de deux hauts responsables de l'armée togolaises soupçonnés d'être responsables à plusieurs reprises dans le passé de violations des droits humains.

La communauté internationale se doit de poursuivre ses efforts afin que le gouvernement togolais respecte ses engagements et assure une réparation pour les victimes d'exactions et la mise en place d'un réel état de droit.

Associations signataires :

- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France),
- Amnesty International,
- Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH),
- Franciscans International,
- Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT),
- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT),
- Survie

Contacts :

Clément Boursin (ACAT-France) : clement.boursin@acat.asso.fr – (33) 1.40.40.02.11

Paule Rigaud (Amnesty International) : prigaud@amnesty.org – (33) 1.53.38.66.24

Marceau Siviude (FIDH) : msiviude@fidh.org – (33) 1.43.55.29.27